



**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR  
L'EQUIPEMENT RURAL**

**Siège administratif** : 31, rue des Clavières / B.P n°60040  
86501 MONTMORILLON CEDEX  
☎ 05.49.91.11.90 ☎ 05.49.91.62.66

**COMITE SYNDICAL  
du 10 AVRIL 2018**

**ASSEMBLEE GENERALE**

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

**Date de convocation** : 3 avril 2018

**Date d'affichage** : 23 avril 2018

**Secrétaire de séance** : Maryvonne TAVILIEN

**Secrétaire auxiliaire** Nathalie DURAND

**Nombre de délégués en exercice** : 204

**Nombre de présents** : 118

**Nombre de pouvoirs** : 5

**Nombre de votants** : 123

Le dix avril de l'an deux mille dix-huit, à 11h, l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural, s'est réunie en session ordinaire Salle de réunions de l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Ernest COLIN.

### ⇒ Etaient présents :

COLIN E. – **Président** : PORCHET B – PROVOST J.P. – ROYER P. – **Vice-Présidents**

AUDOUX J.J. – BARBOT J.P. – BARRUSSEAU J.P. – BASTIERE V. – BEAU J. – BEAUJANEAU G. – BROQUET J.C. – BLANCHARD B. – BENOT J. – BODIN G. – BOIRON W. – BOSSEBOEUF G. – BOUCHET R. – BREGEON P. – CAILLAUD M. – CARTIER B. – CHARRON M. – CHASSIER Y. – CHATELLIER B. – CHAUVET O. – CHEBASSIER J. – CHEDOZEAU M. – CHEGARAY H. – CHEVAIS C. – CLEUET N. – COLAS J. – COQUEMAS A. – COMBASTEL C. – COMBEAUD R. – CONDAC O. – COURTIUUX J.C. – DARDILLAC R. – DAVIAUD C. – DAVID D. – DAZAS J. – DESROSES M.R. – du DOIGNON M. – DUTHEIL D. – EMERY G. – FOUCHER C. – FROMENTEAU M. – FRUCHON J. – GABARD J.P. – GATEFF S. – GAUTHIER J.C. – GEORGES A. – GIRARDEAU J.L. – GRANDIN R. – GRANGEON J. – GRAVELEAU C. – GRIMAUD M. – GUILLON B. – GUILLOT A. – GUYOT M. – HERAULT G. – HUGUENAUD G. – IRIBARREN J.F. – JARRY F. – JEANVOINE F. – JESBERGER G. – JOIE Y. – JOLAS-COLLIN S. – LAMY J. – LAURENCIER Y. – LE DREAU Ph. – LEBRAUD J. – LUSSEAU D. – MARCHADIER R. – MAGNIN B. – MAUDUIT J. – MELON J.P. – METAIS J. – MINOT P. – MONDON A. – MOULIN D. – NADEAU E. – NASSERON Th. – NEVIERE A. – NIVARD F. – NOIRAULT H. – OUISTE R. – OURZIK A. – OUVRARD Ph. – PACREAU J. – PAYEN J.Y. – PEIFFER E. – PENY M. – PHILIPPAULT D. – PIQUET M. – PORCHERON C. – PORTE M. – PREHER P.C. – PRIOU P. – PROUST J. – RAFFIN A. – RENAUD R. – RIGNAULT A. – ROBIN X. – ROCHER J. – ROCHER J.C. – RODIER B. – ROUSSE J.M. – ROUSSEAU M.C. – ROY J. – SAUMONNEAU M. – SERVAT F. – SIROT R. – SOUBRY S. – SOUCHE G. – TAVILIEN M. – TERRANOVA J.L. – THIMONIER D. – TORTISSIER J. – VAUZELLE F. – **Membres du Comité.**

### ⇒ Etaient représentés :

**Pouvoirs** de ABAUX B. à COLIN E. – de MAUDUIT de PLESSIS G. à PROVOST J.P. – de PINGAULT G. à GAUTHIER J.C. – de TARTARIN Y à B. PORCHET – de TREMOUILHE M. à PRIOU P.

### ⇒ Etaient excusés :

AUDOUX F. – BAUDON J.C. – BEGUIER V. – BERNARD B. – BERNARD J.P. – BERTHELLEMY J.J. – BIGOT Ph. – BLANCHETON R. – BOUILLAUT G. – BOULOUX Y. – BOUTET J.C. – CERISIER J. – CHARRIER P. – CIVIDINI L. – de TRISTAN J. – DELANNOY E. – DELIS G. – DUPUIS P. – FAROUX J.M. – FRADIN P. – GIRARD K. – GLAIN J.M. – GRIGNON L. – GUILLON J. – GUILLON A. – HULIN P. – JEAN G. – JUSTICE M. – KLEINER V. – LAVILLE B. – LITT C. – LORAIN M. – MAISONNEUVE V. – MARTIN N. – MASSONET L. – MAUPETIT P. – MEYER B. – MOINE J.P. – MOREAU C. – MULTEAU G. – PELLETAN F. – PELLETIER Ph. – PETREAU M. – QUINTARD J. – RENAUD E. – ROBIN S. – ROLLAND C. – ROUSSEAU E. – SOURIAU C. – TRAUMAT E. – TREMBLAIS D. – TRINQUARD B. – VIAUD E. – VILETTE P. – VIOLETTE J.F. – **Membres du Comité.**

### ⇒ Assistaient également à la séance :

CATHALA J.P. – **Représentant du Comptable du Trésor** (BIENAIME A.)

MARTIN J. – **Délégué suppléant Cne de Bourg-Archambault**

AUDOUARD K – CARAMIGEAS C. – DURAND N – GABARD N. – GARCIA E – FAUVEL C – FROGER C – HOUBERT S – MADEJ JL – PICARD M – PLISSON I – REVEILLAUT N – ROUZIERE I. – SAZARIN J – SIRONNEAU F- **Personnels du Syndicat.**

**N°C20180410\_045 : DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE, APPROBATION DU  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2018, PRESENTATION DES DECISIONS  
PRISES PAR LE BUREAU ET PRESIDENT EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE  
ET PRESENTATION DES MARCHES CONCLUS EN 2017**

<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 204	Pour :
<b>Nombre de présents</b> : 118	Contre :
<b>Nombre de pouvoirs</b> : 5	Abstention(s) :
<b>Nombre de votants</b> : 123	<b>A l'unanimité</b> : <input checked="" type="checkbox"/>

**□ Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le Président constate que les conditions du quorum sont remplies et aborde les questions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale.

Madame Maryvonne TAVILIEN, déléguée de la Commune de Sillars, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal retraçant la séance du 23 février 2018 est adopté sans réserve.

**Le Président rappelle l'ordre du jour, composé des points suivants :**

- 1/ Examen du compte de gestion 2017 du budget général**
- 2 / Adoption du compte administratif 2017 et affectation des résultats**
- 3 / Subvention à l'organisation syndicale « Force Ouvrière » pour la non mise à disposition d'un local syndical**
- 4 / Examen du projet de budget pour 2018**
- 5 / Modification du périmètre syndical :**
  - Adhésions à la mission travaux publics
  - Retraits de la mission travaux publics
- 6 / Modification du tableau des effectifs**
- 7 / Questions diverses : Présentation en séance des principales actualités et projets du service de gestion des déchets.**

Par ailleurs, le Président rend compte des décisions prises par lui-même et le Bureau Syndical en vertu des délégations consenties par le Comité.

La liste des marchés conclus en 2017 est également portée à la connaissance du Comité.

*Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.*

## N°C20180410\_046 : EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET GENERAL

**Nombre de délégués en exercice : 204**  
**Nombre de présents : 118**  
**Nombre de pouvoirs : 5**  
**Nombre de votants : 123**

Pour :  
Contre :  
Abstention(s) :  
A l'unanimité :

### Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.2121-31 et L.1612-12,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

Il est demandé au Receveur du Syndicat de présenter le compte de gestion 2017 du budget général. Ce dernier reprend dans ses écritures les résultats de l'exercice précédent, le montant de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Le compte de gestion doit être semblable en tout point au compte administratif.

### Sur proposition du représentant du Receveur du Syndicat, le Comité décide :

- D'approuver le compte de gestion 2017 du budget général tel que présenté, qui sera annexé au compte administratif,
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion, auquel seront annexés les comptes de gestion des deux budgets annexes.

*Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.*

## N°C20180410\_047 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DES RESULTATS

**Nombre de délégués en exercice : 204**  
**Nombre de présents : 117**  
**Nombre de pouvoirs : 4**  
**Nombre de votants : 121**

Pour :  
Contre :  
Abstention(s) :  
A l'unanimité :

### Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-12 et L.1612-13,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural
- Vu** le budget primitif 2017 et les décisions modificatives prises au cours de l'exercice.

**Monsieur Bernard PORCHET, Vice-Président en charge des finances, présente le rapport suivant :**

Le compte administratif du budget général du Syndicat est présenté selon la nomenclature comptable M14. Il fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe du présent document (Annexes : rapport de présentation + tableau détaillé).

Il doit être identique au compte de gestion, mentionner les résultats repris de l'exercice précédent et préciser également les restes à réaliser, dont un état doit y être joint.

Conformément au C.G.C.T. et au règlement intérieur des Assemblées, le Comité Syndical doit élire un nouveau Président de séance. Le Président du Syndicat peut toutefois assister aux débats, sans prendre part aux votes.

**Après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- **D'adopter le compte administratif 2017 du budget général et d'affecter les résultats comme suite :**

**1) RESULTATS 2017**

▪ **Fonctionnement**

Un résultat 2017	-	0,58 €
Un report de l'exercice N-1		0,39 €
Soit un résultat cumulé de	-	0,19 €

▪ **Investissement**

Un résultat 2017		12 195,38 €
Un report de l'exercice N-1	-	4 258,03 €
Soit un solde d'exécution de		7 937,35 €
Un besoin de financement des RAR de		- €
Soit un résultat cumulé de		7 937,35 €

**2) AFFECTATION DES RESULTATS**

Résultat de fonctionnement reporté (002)	-	0,19 €
Excédent d'investissement reporté (001)		7 937,35 €

▪ De rappeler les résultats 2017 des deux budgets annexes :

⇒ Budget annexe « travaux publics » (résultats qui ont été adoptés lors de la séance du Comité – Collège « travaux publics » du 10 avril 2018) :

**1) RESULTATS 2017 :**

▪ **Fonctionnement :**

Un résultat 2017	95 937,01 €
Un report de l'exercice N-1	1 486 810,52 €
Soit un résultat cumulé de	1 582 747,53 €

▪ **Investissement :**

Un résultat 2017	61 814,98 €
Un report de l'exercice N-1	97 126,47 €
Soit un solde d'exécution de	158 941,45 €
Un besoin de financement des RAR de	194 950,00 €
Soit un résultat cumulé de	- 36 008,55 €

**2) AFFECTATION DES RESULTATS :**

Résultat de fonctionnement reporté (002)	1 546 738,98 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	36 008,55 €
Excédent d'investissement cumulé (001)	158 941,45 €

⇒ Budget annexe « gestion des déchets » (résultats qui ont été adoptés lors de la séance du Comité du 30 mars 2018) :

**1) RESULTATS 2017**

▪ **Fonctionnement**

Résultat 2017	107 207,79 €
Un report de l'exercice N-1	2 093 360,01 €
Soit un résultat cumulé de	2 200 567,80 €

▪ **Investissement**

Un déficit d'investissement 2017	- 548 050,49 €
Un report de l'exercice N-1	259 256,14 €
Soit un solde d'exécution de	- 288 794,35 €
Un solde des RAR à reporter de	- 38 517,90 €
Soit un résultat cumulé de	- 327 312,25 €

**2) AFFECTATION DES RESULTATS**

Résultat de fonctionnement reporté (002)	1 873 255,55 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	327 312,25 €
Déficit d'investissement cumulé (001)	- 288 794,35 €

*Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.*

**N°C20180410\_048 : SUBVENTION A L'ORGANISATION SYNDICALE « FORCE OUVRIERE »  
POUR LA NON MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SYNDICAL**

<b>Nombre de délégués en exercice : 204</b>	<b>Pour : 122</b>
<b>Nombre de présents : 118</b>	Contre :
<b>Nombre de pouvoirs : 5</b>	<b>Abstention(s) : 1</b>
<b>Nombre de votants : 123</b>	A l'unanimité :

**□ Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

**Le Président présente à l'Assemblée le rapport qui suit :**

Le SIMER a été destinataire d'une demande de versement de soutiens au titre de l'année 2017 de la section syndicale Force Ouvrière.

En effet, il faut rappeler que le SIMER ne pouvant mettre à disposition un local syndical pour l'organisation de réunions, il avait été décidé par délibération du Comité 13 avril 2011 de verser une subvention annuelle de 1 500 € afin de financer une partie des charges de fonctionnement de ce local.

**Après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- **D'autoriser le versement d'une subvention de 1 500 € à la section syndicale de Montmorillon autre titre de l'année 2017.**

*Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.*

**N°C20180410\_049 : EXAMEN DU PROJET DE BUDGET POUR 2018**

<b>Nombre de délégués en exercice : 204</b>	Pour :
<b>Nombre de présents : 118</b>	Contre :
<b>Nombre de pouvoirs : 5</b>	Abstention(s) :
<b>Nombre de votants : 123</b>	<b>A l'unanimité : ☒</b>

**□ Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-1 à L.1612-20 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

**Monsieur Bernard PORCHET, Vice-Président en charge des finances, présente le rapport suivant :**

Il convient de prendre connaissance du **projet de budget général pour l'année 2018** dont une synthèse est effectuée dans le **rapport de présentation joint en annexe (+ tableau détaillé)**.

**Après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- **D'adopter le budget général 2018, dont la section de fonctionnement s'équilibre à 523 554.58 € et la section d'investissement à 20 941.35 €,**
- **De rappeler l'équilibre budgétaire 2018 des deux budgets annexes :**
  - ⇒ **Budget annexe « travaux publics » (tel que voté lors de la séance du 10 avril 2018) :**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent Budget	4 451 600,00 €	2 904 861,02 €
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté	- €	1 546 738,98 €
<b>Total de la section d'exploitation</b>		<b>4 451 600,00 €</b>	<b>4 451 600,00 €</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent Budget	492 100,00 €	492 100,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	194 950,00 €	- €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	158 941,45 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	- €	36 008,55 €
<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>687 050,00 €</b>	<b>687 050,00 €</b>
<b>TOTAL du BUDGET (exploitation + investissements)</b>		<b>5 138 650,00 €</b>	<b>5 138 650,00 €</b>

⇒ Budget annexe « gestion des déchets » (tel que voté lors de la séance du comité du 30 mars 2018) :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent Budget	12 143 000,00 €	10 269 744,45 €
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté	- €	1 873 255,55 €
<b>Total de la section d'exploitation</b>		<b>12 143 000,00 €</b>	<b>12 143 000,00 €</b>
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent Budget	2 875 463,99 €	2 875 463,99 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	412 281,51 €	373 763,61 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	288 794,35 €	- €
	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	- €	327 312,25 €
<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>3 576 539,85 €</b>	<b>3 576 539,85 €</b>
<b>TOTAL du BUDGET (exploitation + investissements)</b>		<b>15 719 539,85 €</b>	<b>15 719 539,85 €</b>

*Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.*

**N°C20180410\_050 : MODIFICATION DU PERIMETRE SYNDICAL  
ADHESIONS A LA MISSION TRAVAUX PUBLICS**

<b>Nombre de délégués en exercice : 204</b>	Pour :
<b>Nombre de présents : 118</b>	Contre :
<b>Nombre de pouvoirs : 5</b>	Abstention(s) :
<b>Nombre de votants : 123</b>	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

**☐ Délibération :**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural et notamment ses articles 2.1 et 7.1 à 7.3 ;
- Vu** les délibérations du Conseil Municipal de Dinsac en date du 23 février 2018 et de Saint-Sornin-la-Marche en date du 6 mars 2018 demandant leur adhésion au SIMER au titre de la mission travaux publics.

## Le Président porte à la connaissance de l'Assemblée les éléments qui suivent :

Il est rappelé que l'ancienne Communauté de Communes de la Basse Marche (87) utilisait depuis 2011 les services du SIMER pour entretenir ses voies communautaires. Or, le nouvel EPCI formé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la fusion de trois intercommunalités (CC Basse Marche, Brame Balaize et Haut Limousin) a fait le choix de ne pas exercer la compétence voirie sur ce nouveau territoire et a donc restitué une partie des voies aux Communes.

Ainsi, pour continuer à bénéficier de l'assistance et du savoir-faire du Syndicat pour l'élaboration de programmes pluriannuels d'entretien de la voirie et de la réalisation des travaux afférents, les Communes de Dinsac et Saint-Sornin-la-Marche ont sollicité, respectivement par délibération du 23 février 2018 et 6 mars 2018, leur adhésion au SIMER.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'autoriser l'adhésion des Communes de Dinsac et Saint-Sornin-la-Marche au SIMER au titre de l'article 2.1 des statuts du Syndicat,
- De rappeler que l'adhésion ne sera effective qu'après l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral modifiant le périmètre du Syndicat.

*Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.*

### N°C20180410\_051 : MODIFICATION DU PERIMETRE SYNDICAL RETRAITS DE LA MISSION TRAVAUX PUBLICS

<b>Nombre de délégués en exercice : 204</b>	Pour :
<b>Nombre de présents : 118</b>	Contre :
<b>Nombre de pouvoirs : 5</b>	Abstention(s) :
<b>Nombre de votants : 123</b>	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

#### Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural et notamment ses 7.1 à 7.3 ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 27 novembre 2015 fixant les conditions générales de retrait du collègue travaux publics ;
- Vu** les délibérations du Conseil Municipal de Dercé en date du 21 décembre 2017 et de Saint-Jean-de-Sauves en date du 16 novembre 2017 demandant leur retrait de la mission travaux publics du SIMER.

### Le Président expose le rapport suivant :

Conformément aux conditions générales de retrait de la mission travaux publics fixées le 27 novembre 2015, le SIMER a été saisi de deux demandes de retrait.

Ainsi, il appartient au Comité de se prononcer à la majorité des 2/3 des suffrages concernant ces demandes émanant des Collectivités suivantes :

- **Commune de Dercé** : délibération du 21 décembre 2017
- **Commune de Saint-Jean-de-Sauves** : délibération du 16 novembre 2017

Pour mémoire, les collectivités sortantes restent solidaires vis-à-vis du Syndicat durant les cinq années suivant leur sortie, par le versement d'une indemnité due en cas de constatation au Compte Administratif d'un déficit de la section de fonctionnement du budget annexe dédié au service travaux publics.

### Après en avoir délibéré, le Comité :

- Décide d'approuver le retrait du périmètre syndical des collectivités suivantes :
  - Commune de Dercé
  - Commune de Saint-Jean-de-Sauves
- Dit qu'il appartiendra, in fine, au représentant de l'Etat dans le Département de prendre l'arrêté nécessaire à la réduction du périmètre syndical.

*Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.*

### N°C20180410\_052 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 204	Pour :
<b>Nombre de présents</b> : 118	Contre :
<b>Nombre de pouvoirs</b> : 5	Abstention(s) :
<b>Nombre de votants</b> : 123	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

### Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

### **Le Président présente le rapport suivant :**

Concernant le **Pôle travaux publics**, il conviendrait de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte du départ à la retraite du Responsable du pôle en début d'année et la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'Adjoint Administratif Principal :

**- Suppression de 2 postes statutaires :**

- Ingénieur Principal
- Adjoint Administratif

**- Création de 1 poste statutaire :**

- Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe

En ce qui concerne le **Pôle gestion des déchets**, le tableau des effectifs doit être modifié pour acter plusieurs départs durant le premier trimestre 2018, ainsi que la suppression des emplois aidés, qui va obliger le Syndicat à procéder à la création de certains postes manquants.

Ainsi, il est proposé la **création de plusieurs postes en CDI de droit privé** : un poste d'agent qualifié de maintenance, un poste d'agent qualifié d'administration, un poste de cadre en remplacement d'un Technicien et un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à un changement de filière (suppression d'un Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe). Concernant les départs, il convient également de procéder à la fermeture de 3 postes.

**Pour les avancements de grade au titre de l'année 2018**, il est proposé de créer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 : 4 postes d'Agents de maîtrise principaux, (suppression de 4 postes d'agents de maîtrise), 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe (suppression d'un poste Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe) et 3 postes d'Adjoints Principaux 2<sup>ème</sup> classe (suppression de 3 postes d'Adjoint Technique).

**- Création de postes statutaires :**

- 4 Agents de maîtrise principaux
- 1 Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe
- 1 Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe
- 3 Adjoints Technique Principaux 2<sup>ème</sup> classe

**- Suppression de postes statutaires :**

- 4 Agents de maîtrise
- 4 Adjoints Technique Principaux de 2<sup>ème</sup> classe
- 4 Adjoints Technique

**- Création de 3 postes en CDI :**

- 1 Cadre
- 1 agent qualifié d'administration
- 1 agent qualifié de maintenance

Aucune modification du tableau des effectifs n'est nécessaire concernant l'Administration Générale.

Après en avoir délibéré, le Comité :

- D'approuver les tableaux des effectifs présentés reprenant les créations et suppressions précisées (cf. annexe).

**☐ Débats/observations :**

*Monsieur CARDIN demande pourquoi des emplois aidés figurent toujours au tableau des effectifs.*

*Le Directeur indique que ce sont les contrats déjà signés, mais qu'ils ne pourront être renouvelés.*

**➔ POINTS PRESENTES EN QUESTION DIVERSES**

**➔ Présentation en séance des principales actualités et projets du service de gestion des déchets (cf. présentation en annexe) :**

**☐ Débats liés à la présentation :**

*En préambule, le Président souhaite rappeler que seul le SIMER demeure compétent pour fixer les tarifs de la REOM, et que par ailleurs, ces derniers n'avaient pas évolué en 2017.*

*Monsieur GALLET voudrait savoir si les recettes liées aux dernières installations photovoltaïques sont significatives pour le SIMER, mais également connaître l'état des cours de reprise des matériaux.*

*Concernant les loyers liés aux deux centrales photovoltaïques, le Directeur précise que celui de l'ancienne décharge de Pindray s'élèverait à 5 000 € et celui de Sillars à 2 500 €. Concernant les ventes de matériaux, il indique que même si une reprise des prix de vente est enregistrée, elle reste cependant insuffisante pour couvrir les charges. Plus précisément, il est constaté une hausse pour le papier et le carton, mais à l'inverse, ceux du plastique ont chuté. Il rajoute que les prestations de services proposées par le Syndicat se développent, mais les recettes liées restent à ce jour encore insuffisantes au regard de l'évolution des dépenses.*

*La baisse de l'assiette de la population est rappelée par le Président.*

*Madame Nathalie TABUTEAU souhaite savoir si tous les contrats aidés ont été remplacés.*

*Le Directeur répond qu'ils n'ont été remplacés que partiellement par le recours à l'intérim. Il précise qu'une étude concernant la refonte du service est en cours et que dans l'attente des résultats de celle-ci, aucun recrutement en CDI ne sera fait.*

*Sur ces propos, Madame TABUTEAU en conclut que si les recettes baissent, les dépenses aussi.*

*Pour le Directeur ce n'est pas si automatique. En effet, celui-ci précise que les emplois aidés étaient très intéressants pour le Syndicat parce qu'ils étaient soutenus, mais que les autres formes de contrats ne le seront pas.*

*Le Président rappelle aussi l'historique avec Grand Poitiers et le fait que le Syndicat n'est plus compétent sur ce territoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.*

*Au regard de la baisse du loyer versé par Séché Eco-Industrie, Monsieur COMBEAUD, demande si des recettes complémentaires ne peuvent pas être générées par les installations présentes sur le site. Par ailleurs, il souhaite savoir si les ventes de compost ont redémarré.*

*Le Président indique que les installations photovoltaïques présentes sur le site rapportent au Syndicat 12 000 € par an, dont la moitié est reversée à la Communauté de Communes.*

*Concernant le compost, le Directeur, confirme des ventes en hausse au profit des agriculteurs et professionnels, le stock présent sur la plateforme à Sillars ayant été résorbé.*

*Le Président souhaite revenir sur le cas du centre de tri en rappelant les objectifs de tonnage à atteindre, soit le passage de 5 000 à 10 000 tonnes. Il souligne le besoin fort de partenariats avec les autres collectivités, car le SIMER ne pourra porter seul le montant des investissements nécessaires à la modernisation des installations (5 M€).*

*A propos des sacs de collecte, Monsieur Jean-Pierre TABUTEAU, dit qu'il a été cité un montant annuel de 250 000 € pour l'achat de sacs, mais qu'en est-il les autres années?*

*Le Directeur, indique que certaines années la barre des 300 000 € était atteinte.*

*Pour Madame DUDOIGNON, il faut stopper la distribution des sacs noirs ou bien les faire payer car ce type de sac se trouve en supermarché contrairement aux sacs de tri.*

*Le Président approuve cette proposition et dit que celle-ci pourrait être étudiée.*

*Un représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut rejoint les propos de Madame DUDOIGNON et invite le SIMER à se rapprocher de la Communauté qui ne rencontre pas de problème de qualité de sacs, afin d'obtenir leur cahier des charges et pouvoir comparer. Par ailleurs, concernant la réflexion engagée sur une nouvelle organisation du service déchèterie, il pense que si le SIMER souhaite faire de réelles économies, il faudra étudier la fermeture de certains sites.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

La Secrétaire de séance,

  
Maryvonne TAVILIEN

Le Président

  
Ernest COLIN



---

## **ANNEXES**

---

**Budget général**

# Rapport de présentation du Compte Administratif 2017

**Article L. 1612-12 du CGCT**  
*modifié par la Loi 2013-403 du 17 Mai 2013*

[ 1 ]

## SOMMAIRE

- 1 / Présentation de la vue d'ensemble**
- 2 / Commentaires de la section de fonctionnement**
- 3 / Commentaires de la section d'investissement**

[ 2 ]

## 1 / Vue d'ensemble du Compte Administratif 2017 :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	471 677,30 €	471 676,72 €	- 0,58 €
	Section d'investissement	1 482,24 €	13 677,62 €	12 195,38 €
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	- €	0,39 €	
	Section d'investissement	4 258,03 €	- €	
TOTAL (réalisations + reports)		477 417,57 €	485 354,73 €	
RESTES A REALISER A REPORTER	Section de fonctionnement	- €	- €	
	Section d'investissement	- €	- €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter	- €	- €	
RESULTAT CUMULE				SOLDE
	Section de fonctionnement	471 677,30 €	471 677,11 €	- 0,19 €
	Section d'investissement	5 740,27 €	13 677,62 €	7 937,35 €
TOTAL CUMULE		477 417,57 €	485 354,73 €	7 937,16 €

( 3 )

## 2/ Commentaires de la section de fonctionnement:

**A /** Comme il avait été programmé lors du vote du Budget, les dépenses de fonctionnement ont cru au cours de l'exercice 2017 de + 5 % (471 677,30 €, pour 447 304,80 € en 2016), sous l'effet notamment :

- de l'évolution des charges de personnel : 385 123,27 € (+3,6 %) qui s'explique pour l'essentiel par la réforme prime/point et le GVT
- de la progression des charges de gestion courante suite à la mise en place d'indemnités de fonction pour le Président et les Vice-Présidents du Syndicat (19 448,81 €)

□ Les charges à caractère général enregistrent quant à elles une baisse de l'ordre de 8 % ( 53 k€, contre 58 k€ en 2016). Parmi celles-ci on peut citer :

- les frais de maintenance à hauteur de 23 113,31 €, dont :
  - 16 903,50 € pour les frais de maintenance informatique
  - 3 233,43 € pour les logiciels métiers (Ressources humaines, comptabilité...)
  - 900 € pour les frais d'hébergement du site internet
- La participation versée au budget annexe travaux publics pour les frais d'occupation des locaux à Montmorillon : 8 000 €
- Les frais d'assurance : 4 098,49 €

( 4 )

## 2/ Commentaires de la section de fonctionnement:

### **B / Les recettes de fonctionnement se sont composées par :**

- La contribution versée par les 2 budgets annexes, 464 164,67 € :
  - 338 840,21 € par le BA gestion des déchets (73 %)
  - 125 324,46 € par le BA travaux publics (27 %)
  
- Les revenus provenant de la location du bâtiment Place de la Victoire à Montmorillon à hauteur de 7 271,64 € (Croix Rouge)
  
- Des autres produits à hauteur de 240,41 €

[ 5 ]

## 3/ Commentaires de la section d'investissement :

- La section d'investissement enregistre un excédent de 12 195,38 € :

Celui-ci s'explique par les faibles investissements réalisés (1 482,24 €) qui correspondent à l'acquisition de matériels informatiques et logiciels, alors que les recettes générées par les dotations aux amortissements se sont quant à elles élevées à 13 677,62 €

[ 6 ]



**BUDGET  
GENERAL**

Articles L.1612-2 à L.1612-11  
du CGCT

**RAPPORT de PRESENTATION  
DU PROJET DE BUDGET  
POUR 2018**

- ❶ - Evolution des dépenses de fonctionnement
- ❷ - Evolution des recettes de fonctionnement
- ❸ - Les investissements pour 2018

1

**❶ Evolution des dépenses de fonctionnement**

❑ En section de fonctionnement, le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 523 554,58 €, soit une évolution de 1,6 % ( 515 270 € / BP 2017) :

**A/ Les dépenses :**

- Comme annoncé au stade des orientations budgétaires, les charges de personnel connaîtraient une évolution de l'ordre de 5% pour atteindre 411 900 €, sous l'effet du Glissement Vieillesse et Technicité et de la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)
- Les charges à caractère général seraient réduites à 64 650 € (69 990 € /BP 2017), dont :
  - 23 500 € pour la maintenance informatique
  - 8 000 € de frais d'occupation des locaux
  - 4 300 € pour les frais d'assurance
  - 2 000 € pour les prestations de services
  - 2 000 € de fournitures administratives

## ① Evolution des dépenses de fonctionnement (suite)

- Les autres charges de gestion courante seraient également en baisse et s'élèveraient à 33 950 € ( 41 550 € au BP 2017), dont :
  - 27 400 € pour les indemnités du Président et des Vice-Présidents (4 Vice-Présidents, contre 5 l'année passée)
  - 4 000 € pour les frais de déplacements des délégués
- Les charges financières seraient nulles et les dotations aux amortissements seraient portées à 13 004 €
- Aucun virement de la section de fonctionnement ne serait réalisé pour financer les investissements



## ② Evolution des recettes de fonctionnement

### **B/ Les recettes :**

Les recettes seraient issues :

- Des contributions versées par chacun des budgets annexes au titre des charges de personnel et des autres charges de fonctionnement :

Budgets annexes	Montant BP 2018
BA gestion des déchets	376 922,05 €
BA travaux publics	139 409,53 €
<b>TOTAL</b>	<b>516 331,58 €</b>

- Des revenus de la location du Bâtiment Place de la Victoire pour 7 200 €

## ③ Les investissements pour 2018

En section d'investissement, le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 20 941,35 € :

- Les investissements pour 2018 se porteraient à 19 800 € :
  - 12 000 € pour le matériels informatiques, dont le remplacement du serveur
  - 1 000 € pour les logiciels
  - 2 000 € pour l'acquisition de mobiliers
  - 4 800 € de divers matériels
  
- Ils seraient autofinancés intégralement par les dotations aux amortissements

**BUDGET GENERAL**  
**PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET DU PROJET DE BUDGET POUR 2018**
**SECTION de FONCTIONNEMENT / DEPENSES**

Chapitres /Articles	Désignation	2016		2017		2018
		Budget + DM	Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Budget primitif
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>67 600,00 €</b>	<b>58 015,10 €</b>	<b>69 990,00 €</b>	<b>53 427,02 €</b>	<b>64 650,00 €</b>
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	3 000,00 €	3 575,00 €	6 000,00 €	75,00 €	2 000,00 €
60611	Eau et assainissement	100,00 €	114,00 €	120,00 €	120,24 €	150,00 €
60612	Energie - Electricité	1 000,00 €	581,51 €	1 000,00 €	417,00 €	500,00 €
60621	Combustibles	- €	49,83 €	100,00 €	- €	100,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	900,00 €	297,57 €	500,00 €	418,90 €	500,00 €
6064	Fournitures administratives	3 000,00 €	1 603,40 €	3 000,00 €	1 918,15 €	2 000,00 €
6132	Locations immobilières	- €	150,00 €	1 500,00 €	- €	500,00 €
61522	Bâtiments	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €	1 000,00 €
6156	Maintenance	22 000,00 €	19 754,68 €	21 000,00 €	23 113,31 €	23 500,00 €
6161	Assurances multirisques	- €	3 329,32 €	3 400,00 €	3 705,75 €	3 800,00 €
6162	Assurance obligatoire	3 500,00 €	391,14 €	400,00 €	392,74 €	400,00 €
6168	Autres assurances	- €	310,25 €	320,00 €	- €	100,00 €
617	Etudes et recherches	4 000,00 €	8 900,00 €	3 000,00 €	1 650,00 €	1 700,00 €
6182	Documentation générale et technique	3 000,00 €	2 675,93 €	2 700,00 €	2 139,78 €	2 200,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	20,00 €	500,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 800,00 €	1 142,69 €	2 500,00 €	571,59 €	2 500,00 €
6226	Honoraires	500,00 €	- €	500,00 €	- €	500,00 €
6231	Annonces et insertions	3 000,00 €	1 611,22 €	2 000,00 €	2 450,00 €	2 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00 €	1 847,23 €	2 000,00 €	1 579,96 €	5 000,00 €
6233	Foires et expositions	- €	- €	1 650,00 €	1 650,00 €	1 650,00 €
6236	Catalogues et imprimés	500,00 €	997,00 €	1 000,00 €	2 260,03 €	2 000,00 €
6238	Divers	300,00 €	45,45 €	300,00 €	- €	300,00 €
6241	Transports de biens	100,00 €	31,43 €	50,00 €	28,43 €	50,00 €
6251	Voyages et déplacements	100,00 €	49,70 €	100,00 €	85,50 €	100,00 €
6256	Missions	550,00 €	94,50 €	100,00 €	23,00 €	100,00 €
6257	Réceptions	- €	- €	- €	85,50 €	100,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 600,00 €	1 534,99 €	1 600,00 €	1 494,30 €	1 500,00 €
6262	Frais de télécommunications	2 000,00 €	919,02 €	1 000,00 €	1 215,54 €	1 250,00 €
627	Services bancaires et assimilés	500,00 €	- €	- €	- €	- €
62872	Au budget annexe et aux régies municipales	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	100,00 €	- €	100,00 €	- €	100,00 €
637	Autres impôts,taxes&vers.assimilés (autres org.)	50,00 €	9,24 €	50,00 €	12,30 €	50,00 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>379 090,00 €</b>	<b>371 497,93 €</b>	<b>390 000,00 €</b>	<b>385 123,27 €</b>	<b>411 900,00 €</b>
6218	Autres personnel extérieur	5 200,00 €	4 558,15 €	5 200,00 €	- €	5 200,00 €
6332	Cotisations versées au FNAL	900,00 €	893,10 €	1 050,00 €	1 010,00 €	1 100,00 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	3 800,00 €	3 786,78 €	3 950,00 €	3 933,57 €	4 100,00 €

6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	540,00 €	535,86 €	550,00 €	606,10 €	700,00 €
64111	Rémunération principale	234 000,00 €	233 534,18 €	240 000,00 €	242 259,47 €	257 000,00 €
64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	6 800,00 €	6 796,55 €	6 900,00 €	6 868,96 €	7 100,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	30 100,00 €	29 920,02 €	31 500,00 €	36 313,02 €	39 500,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	57 500,00 €	57 032,24 €	60 050,00 €	58 359,28 €	61 000,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	8 000,00 €	5 850,56 €	8 000,00 €	5 356,91 €	6 000,00 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	32 000,00 €	28 590,49 €	32 000,00 €	29 722,80 €	30 000,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	250,00 €	- €	800,00 €	693,16 €	200,00 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>5 360,00 €</b>	<b>3 808,19 €</b>	<b>41 550,00 €</b>	<b>19 449,39 €</b>	<b>33 950,00 €</b>
6531	Indemnités des élus	- €	- €	31 000,00 €	18 461,54 €	26 000,00 €
6532	Frais de mission	- €	- €	5 000,00 €	- €	4 000,00 €
6533	Cotisations retraite	- €	- €	- €	987,27 €	1 400,00 €
65558	Autres contributions obligatoires	3 810,00 €	3 808,19 €	4 000,00 €	- €	1 000,00 €
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
658	Charges diverses de la gestion courante	50,00 €	- €	50,00 €	0,58 €	50,00 €
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>- €</b>				
6615	Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	- €	- €	- €	- €	- €
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>50,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>50,39 €</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	50,00 €	- €	50,00 €	- €	50,39 €
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>508,39 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
022	Dépenses imprévues	508,39 €	- €	- €	- €	- €
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>7 752,61 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
023	Virement à la section d'investissement	7 752,61 €	- €	- €	- €	- €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>13 989,00 €</b>	<b>13 983,58 €</b>	<b>13 680,00 €</b>	<b>13 677,62 €</b>	<b>13 004,00 €</b>
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	13 989,00 €	13 983,58 €	13 680,00 €	13 677,62 €	13 004,00 €
<b>002</b>	<b>Déficit de fonctionnement reporté</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>0,19 €</b>
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	- €	0,19 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>474 350,00 €</b>	<b>447 304,80 €</b>	<b>515 270,00 €</b>	<b>471 677,30 €</b>	<b>523 554,58 €</b>

**SECTION de FONCTIONNEMENT / RECETTES**

Chapitres /Articles	Désignation	2016		2017		2018
		Budget + DM	Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Budget primitif
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	500,00 €	- €	500,00 €	- €	- €
<b>70</b>	<b>Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>466 500,00 €</b>	<b>439 240,18 €</b>	<b>502 595,00 €</b>	<b>464 164,67 €</b>	<b>516 331,58 €</b>
70841	aux budgets annexes, régies munic.,CCAS et Caisse	381 900,00 €	371 497,93 €	389 500,00 €	385 123,27 €	411 900,00 €
70871	par la collectivité de rattachement	84 600,00 €	67 742,25 €	113 095,00 €	79 041,40 €	104 431,58 €
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>7 200,00 €</b>	<b>7 224,15 €</b>	<b>12 025,00 €</b>	<b>7 271,64 €</b>	<b>7 200,00 €</b>
752	Revenus des immeubles	7 200,00 €	7 223,76 €	12 025,00 €	7 271,64 €	7 200,00 €
758	Autres produits divers de gestion	- €	0,39 €	- €	- €	- €
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>50,00 €</b>	<b>23,05 €</b>	<b>49,61 €</b>	<b>23,05 €</b>	<b>23,00 €</b>

7688	Autres	50,00 €	23,05 €	49,61 €	23,05 €	23,00 €
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>100,00 €</b>	<b>817,81 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>217,36 €</b>	<b>- €</b>
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	100,00 €	817,81 €	100,00 €	143,00 €	- €
773	Mandats annulés	- €	- €	- €	74,36 €	- €
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>0,39 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	0,39 €	- €	- €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>474 350,00 €</b>	<b>447 305,19 €</b>	<b>515 270,00 €</b>	<b>471 676,72 €</b>	<b>523 554,58 €</b>
<b>RESULTAT</b>			<b>0,39 €</b>		<b>0,58 €</b>	<b>- €</b>

**SECTION d'INVESTISSEMENT/DEPENSES**

Chapitres /Articles	Désignation	2016		2017		2018
		Budget + DM	Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Budget primitif
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
1641	Emprunts en cours	- €	- €	- €	- €	- €
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>270,39 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
2051	Concessions et droits similaires	500,00 €	- €	500,00 €	270,39 €	1 000,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 300,00 €</b>	<b>1 211,85 €</b>	<b>18 800,00 €</b>
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 500,00 €	- €	3 300,00 €	1 211,85 €	12 000,00 €
2184	Mobilier	1 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00 €	- €	3 000,00 €	- €	4 800,00 €
<b>20</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>621,97 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 141,35 €</b>
<b>001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>18 241,61 €</b>	<b>- €</b>	<b>4 258,03 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
001	Déficit d'investissement reporté	18 241,61 €	- €	4 258,03 €	- €	- €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>21 741,61 €</b>	<b>- €</b>	<b>13 680,00 €</b>	<b>1 482,24 €</b>	<b>20 941,35 €</b>

**SECTION d'INVESTISSEMENT/RECETTES**

Chapitres /Articles	Désignation	2016		2017		2018
		Budget + DM	Compte Administratif	Budget + DM	Compte Administratif	Budget primitif
<b>001</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>7 937,35 €</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	- €	- €	- €
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>7 752,61 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	7 752,61 €	- €	- €	- €	- €
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>13 989,00 €</b>	<b>13 983,58 €</b>	<b>13 680,00 €</b>	<b>13 677,62 €</b>	<b>13 004,00 €</b>
28051	Concessions et droits similaires	3 687,00 €	3 685,62 €	3 464,00 €	3 463,58 €	3 465,00 €
28132	Immeubles de rapport	7 080,00 €	7 079,26 €	7 080,00 €	7 079,26 €	7 080,00 €
28183	Matériel de bureau et informatique	3 050,00 €	3 047,41 €	2 964,00 €	2 963,49 €	2 288,00 €
28184	Mobilier	172,00 €	171,29 €	172,00 €	171,29 €	171,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>21 741,61 €</b>	<b>13 983,58 €</b>	<b>13 680,00 €</b>	<b>13 677,62 €</b>	<b>20 941,35 €</b>
<b>RESULTAT</b>			<b>13 983,58 €</b>		<b>12 195,38 €</b>	<b>- €</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT HAUTE-VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DINSAC

Séance du 23 février 2018

Numéro de délibération : 001/2018

L'an deux mille dix huit  
et le vingt-trois février  
à 20 heures 30

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel FAURY, Maire.

Présents : M. Jean-Michel FAURY, Maire – Mme Christine LACHAUME – M. Auguste LACOUX – M. Michel MESMIN – Mme Marie- France LAROCHE – M. Joël BRULÉ – M. Yves FAISANT – Mme Annette DUBOIS-GACHET.

Absents excusés : Mme Nathalie RAYNAUD – Mme Odile LAVERGNE – M. Didier MARTIN.

Date de convocation du conseil municipal : 14 février 2018

A été nommée secrétaire : Mme Christine LACHAUME.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 08

Représentés : 00

Votants : 08

Exprimés : 08

Pour : 08

Contre : 00

Abstentions : 00

Objet de la Délibération :

**Adhésion de la commune de Dinsac au SIMER**

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 en date du 19 décembre 2016 portant modification de statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural (S.I.M.E.R.).

Monsieur le Maire rappelle que l'ex-Communauté de Communes de la Basse Marche utilisait depuis 2011 les services du SIMER pour entretenir les voies communautaires.

Or, le nouvel EPCI formé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la fusion de trois intercommunalités (CC Basse Marche, Brame Balaize et Haut Limousin) a fait le choix de ne pas exercer la compétence voirie sur son territoire, les Communes se sont donc vues restituer celle-ci.

Ainsi, pour continuer à bénéficier de l'assistance et du savoir-faire du SIMER pour l'élaboration de programmes pluriannuels d'entretien de la voirie et de la réalisation des travaux afférents, le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de l'adhésion de la Commune de Dinsac au SIMER. Il précise que ce dernier est un Syndicat Mixte fonctionnant « à la carte » intervenant dans différents domaines dont l'aménagement d'espaces publics, la création de réseaux et l'entretien de la voirie.

Conformément à l'article 5.1 des statuts du Syndicat, celui-ci est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par les organes délibérants des Collectivités membres. Un siège est attribué au minima à chaque membre, des sièges supplémentaires sont attribués selon une répartition renseignés à l'article 5.1.2.1 de ses statuts. Par ailleurs, il est indiqué qu'aucune cotisation annuelle n'est à verser au Syndicat, mais que les membres s'engagent toutefois à contribuer aux dépenses de fonctionnement dans la mesure où les ressources propres de celui-ci s'avèreraient insuffisantes.

Il ajoute que pour être effective l'adhésion au SIMER nécessite une validation du Comité Syndical prise par la majorité des deux tiers des suffrages exprimés et doit être entérinée par un arrêté préfectoral.

Il informe qu'un projet de convention constitutive d'un groupement concernant l'assistance générale pour l'entretien et l'amélioration de la voirie devrait être signé avec les communes adhérentes au SIMER concernant la voirie ex intercommunale (la commune s'étant engagée ailleurs pour la voirie communale 2018).

**A la suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Décide de l'adhésion de la Commune au SIMER pour la mission travaux publics,
- Accepte les principes de fonctionnement du Syndicat tels que retracés dans les statuts ci-annexés,
- Autorise le maire à signer la convention constitutive d'un groupement de collectivités pour l'assistance générale pour l'entretien et l'amélioration de la voirie avec le SIMER
- Désigne Monsieur Auguste LACOUX comme délégué titulaire et Monsieur Michel MESMIN comme délégué suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical.

Fait à Dinsac, le 23 février 2018



Le Maire,

Jean-Michel FAURY

Date d'affichage : 05 MARS 2018

### Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ADHESION DE LA COMMUNE DE DINSAC AU SIMER

Date de transmission de l'acte : 05/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 05/03/2018

Numéro de l'acte : DEL-230218-001 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-218705606-20180223-DEL-230218-001-DE

Date de décision : 23/02/2018

Acte transmis par : Valérie PERRIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Commune de SAINT SORNIN LA MARCHE

Délibération n° 2018-03-13 en date du 6 mars 2018 portant sur l'adhésion de la commune de Saint Sornin La Marche au SIMER (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural).

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT SORNIN LA MARCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PIVETEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2018

**Présents** : Mmes et MM : Michel Piveteau, Gilles Vincey, Jean-Jacques Bretenoux, Thierry Garnier, Christine Edeline, Jean-Marc Serier, Magalie Ledon, Marie-José Leech. Alain Souchaud.

**Absents excusés :**

M. Dominique Amy a donné pouvoir à M. Michel Piveteau  
Mme Céline Pignoux

Nombre de CM	11
présents	9
représentés	1
votants	10
exprimés	10
Pour	10
contre	0

Secrétaire de séance : Magalie Ledon.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 en date du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (S.I.M.E.R).

Monsieur le Maire rappelle que l'ex-Communauté de Communes de la Basse Marche utilisait depuis 2011 les services du SIMER pour entretenir les voies communautaires.

Or, le nouvel EPCI formé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la fusion de trois intercommunalités (CC Basse Marche, Brame Benaize et Haut Limousin) a fait le choix de ne pas exercer la compétence voirie sur son territoire, les communes se sont donc vues restituer celle-ci.

Ainsi, pour continuer à bénéficier de l'assistance et du savoir-faire du SIMER pour l'élaboration de programmes pluriannuels d'entretien de la voirie et de la réalisation des travaux afférents, le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de l'adhésion de la commune de Saint Sornin La Marche au SIMER. Il précise que ce dernier est un Syndicat Mixte fonctionnant « à la carte » intervenant dans différents domaines dont l'aménagement d'espaces publics, la création de réseaux et l'entretien de la voirie.

Conformément à l'article 5.1 des statuts du Syndicat, celui-ci est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par les organes délibérants des Collectivités membres. Un siège est attribué au minima à chaque membre, des sièges supplémentaires sont attribués selon une répartition renseignée à l'article 5.1.2.1 de ses statuts. Par ailleurs, il est indiqué qu'aucune cotisation annuelle est à verser au Syndicat, mais que les membres s'engagent toutefois à contribuer aux dépenses de fonctionnement dans la mesure où les ressources propres de celui-ci s'avèreraient insuffisantes.

Il ajoute que pour être effective l'adhésion au SIMER nécessite une validation du Comité Syndical prise par la majorité des deux tiers des suffrages exprimés et doit être entérinée par un arrêté préfectoral.

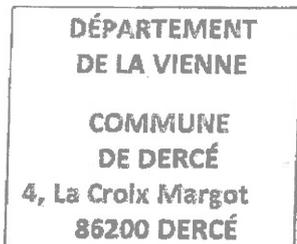
A la suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune au SIMER pour la mission travaux publics,
- Accepte les principes de fonctionnement du Syndicat tels que retracés dans les statuts ci-annexés,
- Désigne M. Jean-Jacques Bretenoux comme délégué titulaire et M. Jean-Marc Serier comme délégué suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement concernant l'assistance générale pour l'entretien et l'amélioration de la voirie proposée par le SIMER.

Fait à Saint Sornin La Marche,  
le 7 mars 2018

Le Maire,  
Michel Piveteau





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

☎ 05.49.22.80.10.

☎ 09.79.68.85.61.

Courriel : [derce@departement86.fr](mailto:derce@departement86.fr)

## Nombre de Conseillers :

En Exercice : 10

Présents : 05

Représentés : 03

Votants : 08

DELIBÉRATION  
N° 2017/04/07

L'an deux mil dix-sept, le vingt-et-un décembre à quatorze heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de DERCÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BRUNEAU Christophe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2017.

**PRÉSENTS :** MMES / MMRS BRUNEAU Christophe / LETAINTURIER Michéline / BLANCHET Michel / TRUMEL Jean-Claude / BITAUDEAU Sylvie.

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :** M. CHAMPION Ludovic donne pouvoir à M. BRUNEAU Christophe. Mme du Mesnil Florence donne pouvoir à M. BLANCHET Michel, Madame CHABRIAIS M. Laurence donne pouvoir à Monsieur TRUMEL Jean-Claude.

**ABSENTES EXCUSÉES:** Mme GUÉRIN Véronique, Mme NAULET Odile

Madame BITAUDEAU Sylvie a été élu secrétaire.

## RETRAIT DU SIMER.

La commune de Dercé est membre du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (S.I.M.E.R.) créé par arrêté ministériel en date du 1<sup>er</sup> décembre 1964.

L'intérêt de la commune à adhérer au SIMER pour les compétences de travaux publics est aujourd'hui sans objet.

Monsieur le Maire propose que la commune se retire du syndicat, selon les conditions de retrait votées, par le comité syndical le 27 novembre 2015, à savoir « l'indemnité de retrait d'un membre du collège « travaux publics » ne peut être mise en œuvre qu'en cas de constatation au compte administratif d'un déficit de la section fonctionnement du budget annexe dédié au service des travaux publics, sur la base du résultat cumulé de l'exercice, et durant les cinq années suivant la sortie du membre concerné. Le montant de l'indemnité de retrait (pour les communes) est fixée à 0.74 € par habitants (simulation avec un déficit cumulé de 150 000 €).

Pour être effective, la demande de retrait devra obtenir le consentement du comité Syndical du SIMER à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés et entérinée par arrêté préfectoral.



Acte rendu exécutoire  
Dépôt en Sous-Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le principe retrait de la commune du SIMER, prend acte des conditions de solidarité financière de ce retrait
- Charge Monsieur le Maire de demander au Comité Syndical du SIMER de se prononcer sur cette demande de retrait
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.



Mairie de St Jean de Sauves  
1 Place de la Mairie  
86330 ST JEAN DE SAUVES

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°1

L'an Deux mil dix sept

Le : 16 novembre

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT JEAN DE SAUVES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Mr MOREAU Christian, Maire .

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/11/2017

Présents : BARRIN Claude, BAULIN-LUMINEAU Alexandra, BRECHET Cécilia, DERISSON Françoise, GUITTON Christian, LABBE Mauricette, LUCAS Valérie, MOREAU Christian, THOMAS Alain, CHARTON Stéphane. PRADOUX Jean-Pierre, BRECHET Eric

Procuration : Mme BRUNET Jacqueline donne pouvoir à Mme BAULIN-LUMINEAU Alexandra

Absents: RENAUME Isabelle, BRUNET Jacqueline, LE GELDON Alain

Mme BRECHET Cécilia a été élu secrétaire.

OBJET: RETRAIT DU SIMER

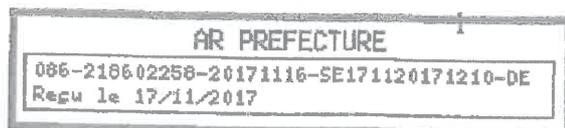
La commune de St Jean de Sauves est membre (collège travaux publics) du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (S.I.M.E.R), créé par arrêté ministériel en date du 1<sup>er</sup> décembre 1964.

L'intérêt de la commune à adhérer au SIMER pour les compétences de travaux publics est aujourd'hui sans objet.

Mr le Maire propose que la commune se retire du syndicat, selon les conditions de retrait votées, par le comité syndical le 27 novembre 2015, à savoir « l'indemnité de retrait d'un membre du collège « travaux publics » ne peut être mise en œuvre qu'en cas de constatation au compte administratif d'un déficit de la section fonctionnement du budget annexe dédié au service des travaux publics, sur la base du résultat cumulé de l'exercice, et durant les cinq années suivant la sortie du membre concerné.

Le montant de l'indemnité de retrait (pour les communes) est fixée à 0,74 € par habitants (simulation avec un déficit cumulé de 150 000 €).

Pour être effective, la demande de retrait, devra obtenir le consentement du Comité Syndical du SIMER à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés et entérinée par arrêté préfectoral.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le principe retrait de la commune du SIMER, prend acte des conditions de solidarité financière de ce retrait
- Charge Mr le Maire de demander au Comité Syndical du SIMER de se prononcer sur cette demande de retrait
- Autorise Mr le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme .



AR PREFECTURE 2

086-218602256-20171116-SE171120171210-DE  
Reçu le 17/11/2017



## PROPOSITION DE TABLEAUX DES EFFECTIFS 2018

### ⇒ BUDGET GESTION DES DECHETS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.04.2018	POSTES OUVERTS AU 01.12.2018
<b>AGENTS TITULAIRES</b>		
<b>Catégorie A</b>		
<b>Catégorie B</b>		
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 (dispo)	1 (dispo)
<b>Catégorie C</b>		
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	4 (+ 1)	4
Adjoint Administratif	1 (dispo)	1 (dispo)
Adjoint d'Animation	1	1
Agent de Maîtrise Principal	-	+ 4
Agent de Maîtrise	4	0 (- 4)
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> cl	-	+ 1
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> cl	25 (- 3)	27 (+ 2)
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> cl – 31/35	8	8
Adjoint Technique	34 (- 1)	31 (- 3)
Adjoint Technique – 31/35	4	4
<b>Sous-total</b>	<b>83 (2 dispo)</b>	<b>83 (2 dispo)</b>
<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>		
Attaché – chargé de mission prévention	1	1
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>GRADE</b>	<b>POSTES OUVERTS AU 01.04.2018</b>	
<b>CONTRATS DROIT PRIVE</b>		
CDI cadre – Responsable Exploitation - temps complet	1	
CDI cadre – Responsable Exploitation adjoint - temps complet	1	
CDI cadre – Responsable Opérationnel - temps complet	+ 1	
CDI – Chargée de conception communication, évènementiel et animation - temps complet	1	
CDI – Employée Qualifiée d'Administration - temps complet	+ 1	
CDI - Agent Qualifié de Maintenance - temps complet	+ 1	
CDI - Conducteur BOM (conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage) temps complet	4	
CDI – Agent de déchèterie (Agent d'accueil, de réception en déchèteries) 30 h / sem	1	
<b>Sous-total</b>	<b>11</b>	
<b>CONTRATS AIDES</b>		
Contrat Accompagnement Emploi (CAE) 22 h	1	
Contrat Accompagnement Emploi (CAE) 32 h 30	1	
Emploi d'Avenir 35 h	13	
<b>Sous-total</b>	<b>15</b>	
<b>Total général</b>	<b>110</b>	

## ⇒ BUDGET TRAVAUX PUBLICS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.07.2018
<b>AGENTS TITULAIRES</b>	
<b>Catégorie A</b>	
Ingénieur Principal	0 (- 1)
Ingénieur	1
<b>Catégorie B</b>	
<b>Catégorie C</b>	
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 (+ 1)
Adjoint Administratif	0 (- 1)
Agent de Maîtrise Principal	1
Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> cl	6
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> cl	9
Adjoint Technique	2
<b>Sous-total</b>	<b>20</b>
<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>	
Ingénieur	1
Technicien	1
<b>Sous-total</b>	<b>2</b>
<b>CONTRATS DROIT PRIVE</b>	
Emploi d'Avenir	1
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>23</b>

## ⇒ BUDGET GENERAL

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.01.2018
<b>AGENTS TITULAIRES</b>	
<b>Catégorie A</b>	
Attaché	2
<b>Catégorie B</b>	
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
Rédacteur	1
<b>Catégorie C</b>	
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	2
Adjoint Administratif	1
<b>Total</b>	<b>8</b>